

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2016  
Publication : 20/05/2016

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU HAUT-RHIN

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation  
Direction Départementale de la Cohésion

Direction de la Solidarité



Sociale et de la Protection des  
Populations

La Responsable de  
l'Unité de Programmation  
Service " " Ressources

Véronique REINERTZMANN

2016 00124

ARRETE N° 2016/ DDCSPP / ISSL / 22 du 2.4.2016

portant nomination des membres de la commission de coordination des actions de prévention  
des expulsions locatives

Le Préfet du département du Haut – Rhin  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Le Président du Conseil départemental

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L441 à L441-2-6,

**Vu** la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

**Vu** la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

**Vu** la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,

**Vu** la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions,

**Vu** la loi n°2014-336 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

**Vu** le décret n°2015-1384 du 30 octobre 2015 relatif à la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives,

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Haut-Rhin et du directeur de la solidarité du Conseil départemental,

## ARRETEMENT

### Article 1 :

L'arrêté n°2014057-0015 du 26 février 2014 portant renouvellement des membres de la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives est modifié comme suit :

### Membres à voix délibérative :

- M. le Préfet du Haut-Rhin, ou son représentant
- M. le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin ou son représentant
- M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales ou son représentant
- M. le Directeur de la Caisse de Mutualité Agricole ou son représentant
- M. GASSER Jean-Pierre, représentant de Mulhouse Alsace Agglomération
- M. HEMEDINGER Yves, représentant de Colmar Agglomération

- Un représentant du secrétariat des sous-commissions ccapex

**Membres à voix consultative, à leur demande :**

Représentant des bailleurs sociaux :

- M. le directeur de l'AREAL ou son représentant

Sous-commission de Colmar	M. le représentant de Pôle Habitat Colmar Centre Alsace, M. Bernard HUG Mme la représentante de Domial, Mme Dominique REUTER
Sous-commission de Mulhouse	Mme la représentante de Mulhouse Habitat, Mme Nadia BOUTI Mme la représentante de Habitats de Haute Alsace, Mme Lucie CROMBEZ

Représentant des associations de locataires

- M. le Président de la Confédération Nationale du logement – fédération du Haut-Rhin (CNL 68), ou son représentant

Sous-commission de Colmar	M. le représentant de la CNL 68, M. Jacques CHARDON
Sous-commission de Mulhouse	Mme la représentante de la CNL 68, Mme Rose-Marie NACHBAUR

Représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ou la défense des personnes en situation d'exclusion par le logement

- M. le président de l'association ESPOIR ou son représentant
- Mme la présidente de l'association Droit au Logement 68, ou son représentant
- M. la chef de service, pôle logement, de l'association APPUIS, ou son représentant
- M. le directeur de l'association ALEOS ou son représentant
- M. le directeur général de l'association Caroline Binder ou son représentant
- M. la directrice de l'association S.UR.SO ou son représentant
- M. le directeur général de l'UDAF du Haut-Rhin ou son représentant

Sous-commission de Colmar	Mme la représentante de l'association Espoir, Mme Myriam OSSOLA-STARCK Mme la représentante de l'association Droit au Logement 68, Mme ROESCH M. le représentant de l'association Caroline Binder, M. GAUVRIT M. le représentant de l'UDAF 68, M. Alexandre DE SOUZA Mme la représentante de l'association S.UR.SO, Mme Elodie CHASSIGNET
Sous-commission de Mulhouse	Mme la représentante de l'association APPUIS, Mme Linda BAZINE Mme la représentante de l'association Droit au Logement 68, Mme Mélanie AUVRAY M. le représentant de l'association ALEOS, M. Christian MARLIEN Mme la représentante de l'UDAF68, Mme Emeline BARELLE Mme la représentante de l'association S.UR.SO, Mme Elodie CHASSIGNET

Représentant des associations locales d'information sur le logement

- M. le Directeur de l'Agence départementale d'information sur le logement, ou son représentant

Sous-commission de Colmar	Mme la représentante de l'ADIL, Mme Sonia FANTIN-PITTELLI
Sous-commission de Mulhouse	Mme la représentante de l'ADIL, Mme Sonia FANTIN-PITTELLI

Représentant des organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction

- M. le Directeur d'Action Logement, ou son représentant

Sous-commission de Colmar	Mme la représentante d'Action Logement, Mme Flora SPEISSER
Sous-commission de Mulhouse	Mme la représentante d'Action Logement, Mme Flora SPEISSER

Représentants des centres d'action sociale mentionnés aux articles L. 123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles

- Mme la chef du CCAS de la Ville de Colmar, Mme Cathy GHIO
- Mme la chef du service de l'Action Sociale de la Ville de Mulhouse, Mme Françoise COULOT

Sous-commission de Colmar	Mme la représentante du CCAS de la Ville de Colmar, Mme Cathy GHIO
Sous-commission de Mulhouse	Mme la représentante du service social de la Ville de Mulhouse, Mme Claire-Lise NYARI

Représentant de la commission de surendettement des particuliers

- M. le Secrétaire de la commission de surendettement des particuliers ou son représentant

Sous-commission de Colmar	M. le responsable du secrétariat de la commission de surendettement des particuliers du Haut-Rhin
Sous-commission de Mulhouse	M. le responsable du secrétariat de la commission de surendettement des particuliers du Haut-Rhin

**Article 2**

Les membres de la commission sont nommés pour la durée du PDALPD, soit jusqu'au 31 décembre 2016, puis sur la durée du PDALHPD soit jusqu'au 31 décembre 2021.

**Article 3**

Le Directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le Directeur de la Solidarité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et au recueil des actes administratifs du département.

**20 AVR. 2016**

Fait à Colmar, le

Le Préfet

Le Président du Conseil départemental

  
Préfecture

